NYON ■ LOCAUX DE STELLRAM À VENDRE

La commune n'en veut pas

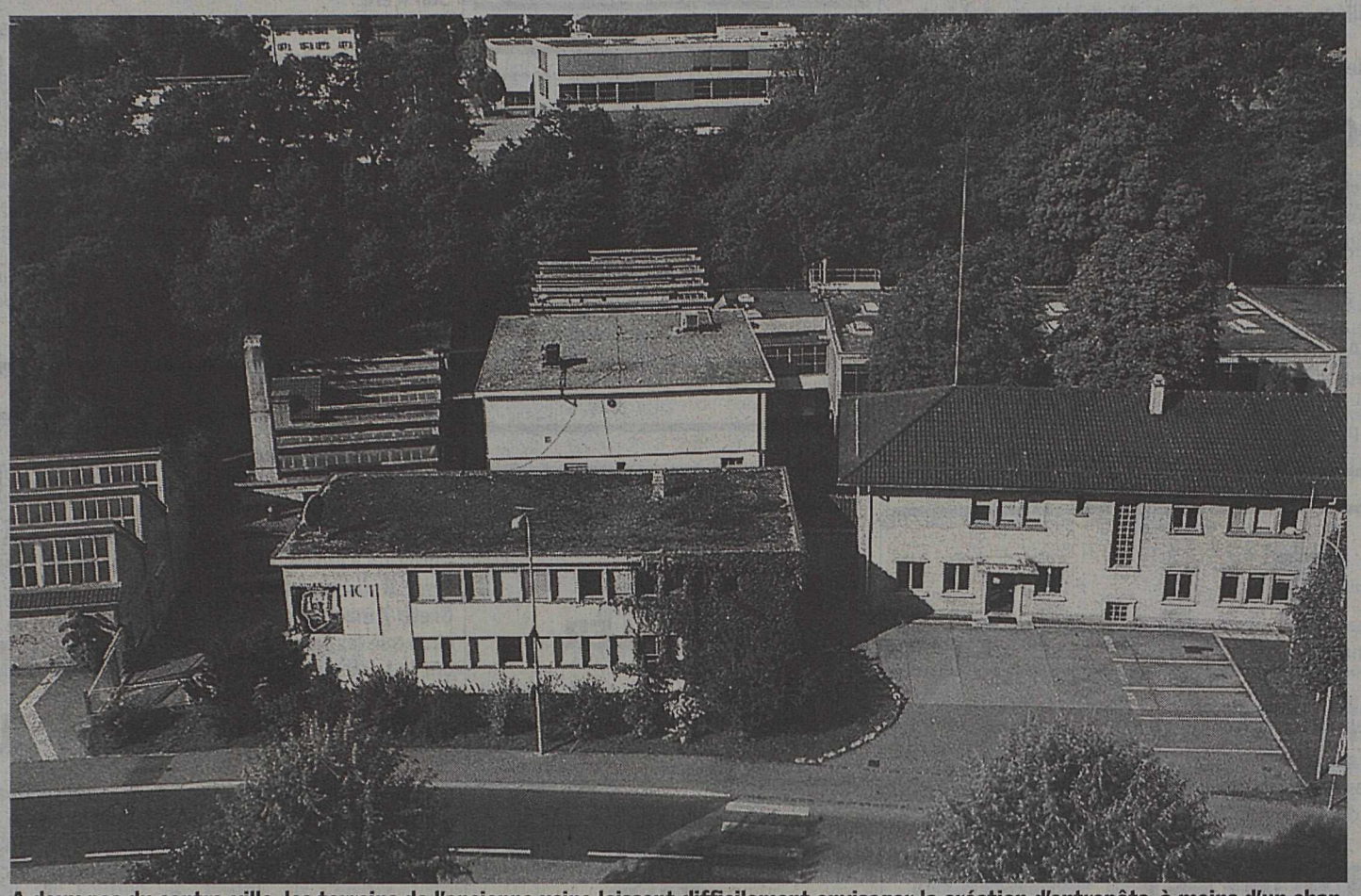
La parcelle et les anciennes usines, abandonnées ce printemps par la société métallurgique, n'intéressent pas les autorités nyonnaises. Leur sort restera entre les mains de promoteurs.

SOPHIE PIEREN

La ville de Nyon ne rachètera probablement pas les anciennes usines de Stellram, vacantes depuis que le groupe spécialisé dans la fabrication d'outils de coupe, a décidé de concentrer son activité sur son site glandois. «Cette affaire concerne les promoteurs et non la commune. Nous ne voulons pas mettre le doigt dans un tel engrenage», relève René Challande, municipal des Bâtiments. En juin dernier en effet, une motion était déposée devant le Conseil communal, demandant à l'Exécutif de racheter la parcelle de 14 000 mètres carrés et ses huit bâtiments, pour y créer un nouveau centre économique. Selon l'initiateur de cette proposition, Philippe Glasson, la situation des terrains, à deux pas du centre-ville, aurait pu offrir des conditions idéales à des petites entreprises en phase de lancement. «Je pensais en particulier à des start-up des domaines de l'informatique ou de la communication, qui ne possèdent pas encore d'infrastructures suffisantes pour aller s'installer dans des zones industrielles décentrées. Sur ce site, elles bénéficieraient de toutes les commodités de la ville, comme le réseau câblé ou les transports publics. Leur arrivée permettrait de relancer le tissu industriel nyonnais, qui s'est beaucoup appauvri depuis les départs de Stellram, de Sangal et les désengagements successifs de Novartis», explique-t-il.

Selon la Municipalité, une telle transaction dépasse les compétences d'une commune. Le syndic Jacques Locatelli estime en outre que la ville déploie déjà beaucoup d'énergie pour développer l'économie de la région. «Nous ne faisons que ça depuis vingt ans! Nous souhaitons d'abord concentrer nos efforts sur les zones industrielles déjà créées, comme celle de la Vuarpillière.»

Le sort des usines Stellram restera donc probablement entre les mains de promoteurs. Pour Eric Howard, directeur de la société HCI International, chargée de la vente, les possibilités qui se dessinent sont restreintes: «L'idéal serait de faire venir une grande société multinationale. Le site lui offrirait de nombreux avantages: proximité de la gare, accès aisé à l'aéroport. Mais c'est malheureusement impossible en l'état actuel des choses, car la moitié de la parcelle se situe en zone industrielle, donc interdite aux bureaux». L'emplacement des terrains au cœur de la ville, d'autre part, laisse difficilement envisager la création d'entrepôts: «Je doute fort que la population apprécie le passage quotidien de poids lourds», constate le directeur. Si elle tient à vendre ses terrains en un bloc, Stellram devra donc certainement procéder à un changement d'affectation de la parcelle. Cette procédure permettrait, tout au moins, d'uniformiser ses possibilités d'utilisation. «Pourquoi pas pour en faire une zone d'habitation», s'interroge Jacques Locatelli. □



A deux pas du centre-ville, les terrains de l'ancienne usine laissent difficilement envisager la création d'entrepôts, à moins d'un changement d'affectation de la parcelle. Georges Meyrat

Au fil des ans

Créée en 1929 en Thurgovie, l'entreprise Stellram a déménagé à Nyon à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. A son arrivée, elle portait encore le nom de Wolfram et Molybdène. Ces deux noms de minerais évoquaient alors l'activité de ses ateliers, spécialisés dans la fabrication d'outils de coupe à partir de métaux durs. Rebaptisée Stellram, l'entreprise a connu une extension très rapide. En 1941, elle comptait déjà 60 employés. En 1974, elle construisait une nouvelle unité à Gland et, à la fin des années 80, pas moins de 300 personnes œuvraient sur les sites nyonnais et glandois. Le rachat du groupe par la multinationale américaine Teledyne, en 1996, a engendré deux vagues de licenciements successives. Et c'est également la nouvelle direction qui a décidé de fermer le site nyonnais, à la fin de l'année dernière.

Aujourd'hui, Stellram possède plusieurs filiales de production et de vente à l'étranger, en Italie, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Les activités autrefois réalisées dans les usines nyonnaises ont été transférées aux Etats-Unis. Agrandie, l'unité de Gland occupe 105 employés, qui se consacrent à la production de plaquettes de tournage.

S. Pi.

BUSSY (FR) ■ COMPLEXE SPORTIF

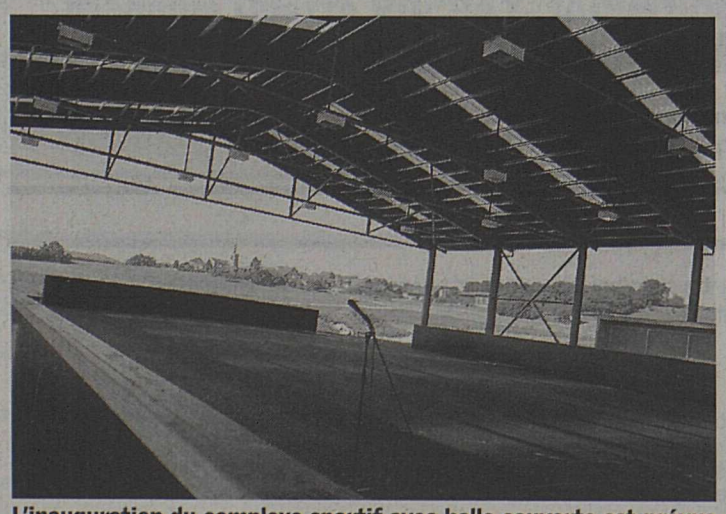
Des roulettes contre des lames

Bussy voit grand. La bourgade fribourgeoise de 260 habitants, sise en bordure de l'aérodrome de Payerne, s'offre un complexe sportif avec halle couverte, vestiaires, buvette de 70 places et nouveau terrain de football. Privé de ce dernier depuis quatre ans, le village a aménagé une nouvelle surface pour le ballon rond à proximité de la station d'épuration. Le fond de la halle attenante est enduit de goudron. Donc pas de glace sous cette «patinoire», du moins pas pour l'instant.

Le village de Bussy aurait en effet dû accueillir une patinoire selon un projet lancé en 1997. Il a été gelé au profit du futur complexe de loisirs Family Land à Saint-Aubin. «Nous ne voulions pas être en concurrence avec Saint-Aubin, expliquait récemment Jacques Chassot, syndic de Bussy. Notre projet de patinoire a donc été revu.» Le grand bénéficiaire de ce revirement est le club local de skater hockey (hockey sur goudron), qui hérite d'un nouveau terrain à domicile. «Il est clair que si la patinoire de Saint-Aubin ne voyait pas le jour, nous pourrions un jour rallonger la surface et le couvert de 48 m à 60 m et aménager une patinoire à glace», signale le syndic.

Le budget est devisé à 1,1 million de francs. La commune a investi 400 000 francs dans le projet; le solde du financement est assuré par un dédommagement du BAR (Bureau des routes et autoroutes). Ce dernier avait aménagé un giratoire en bordure de la localité en 1997, obligeant le déplacement du terrain de football. L'inauguration du complexe est prévue le 15 septembre, à l'occasion de la Coupe d'Europe juniors de inline skater hockey.

Patrick Chuard



L'inauguration du complexe sportif avec halle couverte est prévue le 15 septembre. Jean-Paul Guinnard

BAULMES ■ INSTALLATIONS POUR LE SKI-CLUB

Remonte-pente dans les airs

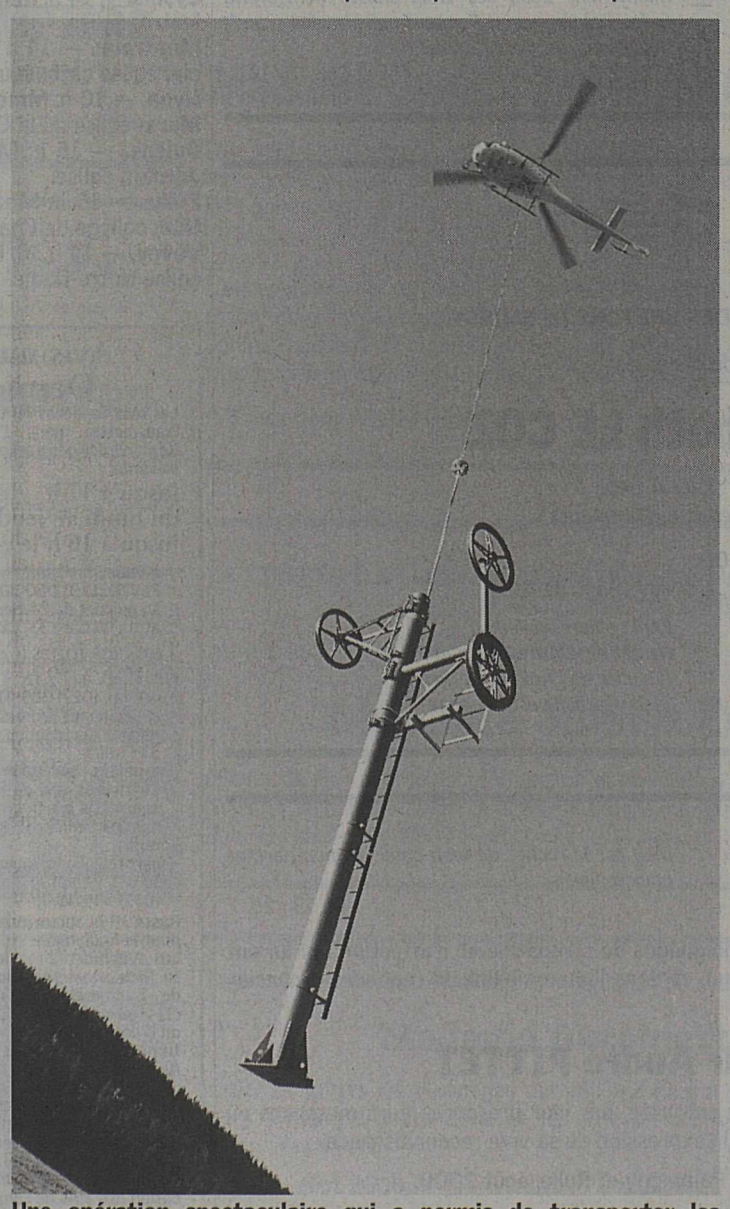
Les huit pylônes ont été amenés à bon port par hélicoptère.

C'est par la voie des airs que le nouveau ski-lift de la Combette est arrivé. Du moins partiellement. La nouvelle installation du Ski-Club de Baulmes, située derrière le Suchet, a nécessité le recours à l'hélicoptère pour amener les huit pylônes répartis sur les 750 mètres du tracé. Une opération spectaculaire et surtout rondement menée qui a satisfait Armin von Ow, président de la société. «L'entreprise avait estimé à douze minutes le temps nécessaire à la pose de chaque pylône, explique-t-il. Et finalement, il n'a pas fallu plus de quatre minutes.»

Même s'il a été acheté d'occasion, le nouveau matériel sera de loin plus performant que le précédent, trop vieux et hors normes. Coût de l'opération qui comprend également des travaux à la station de départ: 280 000 francs. Armin von Ow: «Nous avons pu compter sur le Sport-Toto, un prêt LIM, ainsi que sur une subvention communale. Mais il va falloir encore chercher quelques fonds.»

Au sommet du ski-lift, rallongé d'une centaine de mètres, les skieurs auront le choix entre trois pistes qui totalisent près de trois kilomètres de descente. Un petit domaine skiable donc, mais que la société, forte de 300 membres environ, s'applique à mettre en valeur. «Il y vient beaucoup de familles, de même que des skieurs de tous âges puisque nous organisons de nombreux concours, ajoute Armin von Ow. Le site possède plusieurs avantages, notamment celui d'être bien protégé. Et puis, on ne connaît pas les bouchons au départ du ski-lift, comme c'est le cas dans de nombreuses stations.»

J.-M. J.



Une opération spectaculaire qui a permis de transporter les pylônes en un temps record. Flash Press/Allenspach

ROCHE

Les carrières enterrées

Sans réelle surprise, la décision prise hier soir par les conseillers communaux rotzérans de suivre la volonté municipale en abandonnant totalement l'exploitation des carrières marquera un tournant pour la commune. «Après cent quatre ans de mariage d'un couple agité, nous avons aujourd'hui la possibilité de trouver une entente dans le cadre d'un divorce à l'amiable», a relevé le municipal André Gremion, juste avant le vote. Tout en soulignant les incidences directes: le renoncement aux redevances possibles, 20 millions en vingt ans, en attribuant la carrière du Saut-du-Moulin à l'un des repreneurs déclarés. Mais également la plus-value sur le confort des habitants: plus de nuisance, plus de poussière ni de bruit. A l'unanimité, les conseillers communaux ont opté pour une meilleure qualité de vie, tout en marquant leur désir — en adoptant la position de la commission chargée d'étudier le préavis — d'adoucir rapidement le paysage. Soit notamment de reboiser avec des essences indigènes la plaie laissée par l'exploitation des carrières.

Accordée, à l'unanimité également, la possibilité de racheter à HCB (Holderbank Ciments & Bétons) des terrains, situés en zone agricole et intermédiaire, et d'envisager ainsi de tourner définitivement la page industrielle en faveur de l'artisanat et de l'habitat.

Reste à la Municipalité de négocier au meilleur prix (HCB désire 587 000 francs pour les 432 000 m2), les terrains convoités pour se bâtir un avenir vert. Sans toutefois dédier le silo d'HCB à l'escalade, les initiateurs du projet Silo-Grimpe s'étant désistés.

Corinne Feuz